Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la statistique OFS

Coûts et financement du système de santé

Synthèse des modifications méthodologiques

Avril 2024

Neuchâtel, 2024

Éditeur:	Office fédéral de la statistique (OFS)	**Concept de mise en page:**	Section GESV
Renseignements:	gesundheit@bfs.admin.ch, tél. 058 463 67 00	**Téléchargement:**	www.statistique.ch
Rédaction:	Stefano Puddu, OFS; Jonas Tschantz, OFS	**Copyright:**	OFS, Neuchâtel 2024
Contenu:	Stefano Puddu, OFS; Jonas Tschantz, OFS		La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée
Domaine:	14 Santé		
Langue du texte original:	Français		
Traduction:	Services linguistiques de l'OFS		

Table des matières

1 COÛTS DU SYSTÈME DE SANTÉ 3
1.1 FOURNISSEURS DE PRESTATIONS 3
P.1 HÔPITAUX 3
P.3.1 CABINETS MÉDICAUX 3
P.3.2 CABINETS ET CLINIQUES DENTAIRES 3
P.3.14 AUTRES PRESTATAIRES DE SERVICES AMBULATOIRES 3
P.4.1 LABORATOIRES D'ANALYSE 3
P.5 COMMERCE DE DÉTAIL 3
1.2 RÉGIME DE FINANCEMENT 3
F.1 ETAT 3
F.2.1 ASSURANCE-MALADIE OBLIGATOIRE (AOS) 3
F.3.4 FINANCEMENT PAR DES TIERS 3
F.4.1 PARTICIPATION DES MÉNAGES AUX FRAIS, ASSURANCES SOCIALES 4
F.4.3 VERSEMENTS DIRECTS DES MÉNAGES, SANS PARTICIPATION AUX FRAIS 4

2 FINANCEMENT DU SYSTÈME DE SANTÉ 4
2.1 SOURCE DE FINANCEMENT 4
Q.4 MÉNAGES PRIVÉS 4
Q.5 ENTREPRISES 4

1 Coûts du système de santé

Cette section présente les principales modifications méthodologiques relatives à la statistique des coûts du système de santé publiée l'année précédente. De plus, l'effet attendu de ces changements sur les coûts totaux du fournisseur de services ou du régime de financement est indiqué : [+] augmentation, [-] diminution, [=] aucun impact, [+/-] impact inconnu.

1.1 Fournisseurs de prestations

P.1 Hôpitaux

- Un problème de comptabilisation des dépenses de recherche et développement des hôpitaux a été résolu. [+]
- La méthodologie pour estimer les exportations des hôpitaux a été révisée. [-]

P.3.1 Cabinets médicaux

- Auparavant fournit par IQVIA AG, les coûts des médicaments des cabinets médicaux sont désormais estimés sur la base du financement des assurances sociales. [+/-]
- La méthodologie pour estimer les coûts des médicaments des cabinets médicaux a été révisée. [-]
- La méthodologie pour estimer le revenu des cabinets médicaux fournissant des valeurs non-plausibles a été révisée. [+]
- Les valeurs 2010-2019 sont estimées sur la base des valeurs 2021. [+/-]

P.3.2 Cabinets et cliniques dentaires

- Avant estimés sur la base des données de la *Statistiques sur la taxe sur la valeur ajoutée TVA* et de la *Statistique structurelle des entreprises* de l'OFS, les coûts des cabinets dentaires sont maintenant estimés sur la base des valeurs de la *Société suisse des médecins-dentistes* (SSO). [+]

P.3.14 Autres prestataires de services ambulatoires

Voir F.4.3.

P.4.1 Laboratoires d'analyse

- La méthodologie pour estimer les coûts des laboratoires (sur la base des données de la *Statistiques sur la taxe sur la valeur ajoutée TVA* et de la *Statistique structurelle des entreprises* de l'OFS) a été révisée. [+]

P.5 Commerce de détail

- Les coûts des pharmacies qui fournissent des prestations par correspondance ont été ajoutés. [+]

1.2 Régime de financement

F.1 Etat

- Le financement attribué avant à « F.3.4 Financement par des tiers », est désormais comptabilisé dans le financement de l'Etat. [+]
- La méthodologie utilisée pour répartir les valeurs négatives a été révisée. [-]

F.2.1 Assurance-maladie obligatoire (AOS)

- Aucun changement méthodologique n'a été fait pour le financement de l'assurance-maladie obligatoire. Cependant, les valeurs sont indirectement impactées par les modifications apportées au niveau des fournisseurs de prestations. [+]

F.3.4 Financement par des tiers

- Ce régime de financement a été supprimé. Le financement est maintenant compris dans « F.1 Etat ». [-]

F.4.1 Participation des ménages aux frais, assurances sociales

- Aucun changement méthodologique n'a été fait pour cette catégorie. Cependant, les valeurs sont indirectement impactées par les modifications apportées au niveau des fournisseurs de prestations. [+]

F.4.3 Versements directs des ménages, sans participation aux frais

- Avant issus de l'*Enquête sur le budget des ménages* (EBM) de l'OFS, les versements directs des ménages pour les fournisseurs « P.3.1 Cabinets médicaux » et « P.5 Commerce de détail » sont estimés comme la différence entre les coûts calculés selon les données des fournisseurs de prestations et celles des régimes de financement. [-]
- Avant attribué au fournisseur « P.3.14 Autres prestataires de services ambulatoires », la catégorie « Services des auxiliaires médicaux » de l'*Enquête sur le budget des ménages* (EBM) de l'OFS, n'est plus prise en compte. [-]
- Les versements directs des ménages sont indirectement impactés par les modifications apportées au niveau des fournisseurs de prestations. [+/-]

2 Financement du système de santé

Cette section présente les principales modifications méthodologiques relatives à la statistique du financement du système de santé publiée l'année précédente. De plus, l'effet attendu de ces changements sur la source de financement est indiqué : [+] augmentation, [-] diminution, [=] aucun impact, [+/-] impact inconnu.

2.1 Source de financement

Q.4 Ménages privés

- Avant estimé comme un résidu, les versements des ménages pour le régime de financement « F.2.1 Assurance-maladie obligatoire (AOS) », sont maintenant issus des données *Bilans et comptes d'exploitations des assureurs-maladie* de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Ils représentent les « primes nettes » de l'assurance-maladie obligatoire. Ceci constitue un changement fondamental, car le financement de l'assurance-maladie obligatoire n'est pas nécessairement égal aux coûts couverts par « F.2.1 Assurance-maladie obligatoire (AOS) ». [+]
- Avant estimé comme un résidu, les versements des ménages pour le régime de financement « F.3.1 Assurances privées », sont maintenant issus des données de l'*Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers* (FINMA). Ils représentent les « primes nettes » des assurances privées. Ceci constitue un changement fondamental, car le financement des assurances privées n'est pas nécessairement égal aux coûts couverts par « F.3.1 Assurances privées ». [+]
- Avant réparti entre les entreprises et les ménages, le régime « F.3.1 Assurances privées » est maintenant financé uniquement par la source « Q.4 Ménages privés ». [+]

Q.5 Entreprises

- Avant réparti entre les entreprises et les ménages, le régime « F.3.1 Assurances privées » est maintenant financé uniquement par la source « Q.4 Ménages privés ». [-]